

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Le 25 Juin 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, François SARA, M. Marc LECLERCQ, M. Jean-René DECLÉ, Mmes Michèle DEFERT, Marie-Bénédicte PAPILLON, Marie ZOUINI Chantal THOMAS, Isabelle BROIS, M. Frédéric PETIT, Mme Michèle ROUSSEAU.

Sont excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Christophe DUCROCQ qui donne pouvoir à M. François SARA, M. Bruno DEPIERRE qui donne pouvoir à Mme Isabelle BROIS, M. Patrick LELIEVRE qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ

Est absent : /

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.
Mme Marie-Bénédicte PAPILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) ALSH, accueil du mercredi : organisation rentrée septembre 2018
- 2) Tarifs services périscolaires et extrascolaires
- 3) Renouvellement de contrats
- 4) AMIENS METROPOLE : versement d'un fonds de concours pour l'aménagement d'une chicane
- 5) Certificats d'économie d'énergie : convention
- 6) Informations/questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la réunion précédente. Monsieur DECLÉ rappelle qu'il avait précisé que la nouvelle structure d'accueil des enfants est créée sous forme d'association Loi 1901.

1) 1 - ALSH, accueil du mercredi :

Monsieur LEPOETRE rappelle que l'accueil de loisirs pour les enfants le mercredi fonctionne uniquement le matin avec possibilité de manger à la cantine. Il explique qu'en concertation avec les communes de Saint-Fuscien et Estrées sur Noye, le souhait serait de passer à un accueil à la journée. Monsieur le Maire précise que les parents ont répondu favorablement à l'ouverture du mercredi après -midi dans un sondage qui a été effectué.

Monsieur LEPOETRE ajoute que cet accueil pourra se faire conjointement avec celui de Saint-Fuscien avec un partage des activités. Les déplacements des enfants entre les villages se feront en bus de ville après la cantine.

Il ajoute que la commune de Sains dispose d'équipements plus adaptés aux activités sportives notamment la halle des sports et le dojo.

Monsieur PETIT demande combien d'enfants fréquentent actuellement l'accueil le mercredi matin. Monsieur LEPOETRE répond 8 à 10 en moyenne.

Monsieur SARA s'interroge sur la fréquentation à Saint-Fuscien. Monsieur LEPOETRE répond une quinzaine d'enfants en moyenne sont présents sur la journée du mercredi.

Madame ROUSSEAU rappelle que l'accueil toute la journée du mercredi a déjà été testé à Sains mais s'est avéré peu concluant. Monsieur LEPOETRE rappelle le sondage qui a été fait auprès des parents.

Monsieur PETIT demande le coût supplémentaire engendré par ce nouveau service. Il ajoute qu'il souhaite connaître les tarifs qui seront appliqués. Monsieur LEPOETRE rappelle que le coût est décidé par le Conseil Municipal et qu'il fera l'objet du prochain vote.

Monsieur PETIT redemande donc le coût car les 2 sujets sont étroitement liés et ces tarifs font partie intégrante de son choix de voter pour ou contre cette ouverture d'accueil les mercredis après-midi.

Monsieur LEPOETRE informe qu'il va proposer au Conseil le coût de 11,4 € la journée.

Qui animera les activités l'après-midi demande Monsieur SARA : les animateurs des 2 communes de St Fuscien et Sains.

Madame ROUSSEAU demande s'il y aura que des activités sportives :

Monsieur le Maire répond que non car une activité sportive suit un cadre très particulier. Il s'agit d'autres animations non définies à ce jour qui seront organisées par les animateurs.

Madame BRIOIS rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales demandera le projet éducatif territorial.

Monsieur PETIT souhaite savoir combien d'enfants sont scolarisés à Sains. Monsieur LEPOETRE rappelle qu'ils sont au nombre de 240 dans le RPI dont 170 scolarisés sur Sains. Monsieur PETIT signale que s'il n'y avait que 5 voire 7 enfants sur 170 inscrits, cela pourrait coûter cher à la commune et non rentable (d'où sa demande de connaître le prix) et que les parents favorables à une telle ouverture n'y inscriront pas forcément leurs enfants pour autant. Il ajoute qu'il croit se souvenir que la cantine du mercredi avait été ouverte à l'intergénérationnel pour cause de pertes, mais Monsieur SARA lui confirme que la rentabilité n'a jamais été le but de créer une cantine intergénérationnelle.

Monsieur le Maire propose un tarif selon le Quotient Familial (QF) :

	QF < 900	900 <= QF <= 1100	Qf > 1100 et Ext.
Mercredi matin (9h00-12h00)*	6.30 ^e	6.90 ^e	6.90 ^e
Mercredi la journée (9h00-17h00)*	10.80 ^e	11.40 ^e	11.40 ^e

Madame THOMAS demande qui rémunère les animateurs. Monsieur LEPOETRE précise que ce sont les communes employeurs.

Monsieur DECLÉ demande pourquoi il n'a pas été prévu des préinscriptions.

Monsieur PETIT souhaite connaître le coût horaire d'un animateur. Monsieur LEPOETRE répond que le taux horaire est de 15 euros environ. Monsieur DECLÉ s'interroge sur le nombre d'enfants minimum pour que le service soit remis en cause.

Monsieur PETIT parle du « seuil de rentabilité » qui pourrait être fixé à 20 enfants ou remis en cause si 8 enfants seulement y sont inscrits chaque semaine.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote de l'ouverture de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi.

Le vote est à main levée

L'assemblée accepte l'ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi pendant les périodes scolaires de 9h00 à 17h00 avec un accueil possible des enfants à partir de 7h30 jusque 18h00. (POUR 12- ABSTENTIONS 3 : JR DECLÉ, M ROUSSEAU, F PETIT)

2) Tarifs services périscolaires et extrascolaires

Monsieur LEPOETRE rappelle que ces tarifs sont issus d'une concertation avec Estrées et Saint-Fuscien et sont identiques sur les deux sites :

	QF < 900	900 <= QF <= 1100	QF > 1100 et Ext.
Cantine	4.00 ^e	4.45 ^e	4.90 ^e
Accueil périscolaire -la ½ heure	1.05 ^e	1.15 ^e	1.15 ^e
Mercredi matin (9h00-12h00)*	6.30 ^e	6.90 ^e	6.90 ^e
Mercredi journée (9h00-17h00)*	10.80 ^e	11.40 ^e	11.40 ^e

Il souligne que le tarif du mercredi matin reste identique afin d'inciter les familles à laisser leurs enfants à la journée.

Monsieur LECLERCQ pense qu'il serait souhaitable de faire un bilan après un trimestre d'utilisation ce que l'ensemble du Conseil approuve.

Madame ROUSSEAU signale qu'en cas de retour sur cette ouverture, certaines familles pourraient voir leur organisation chamboulée, il serait donc ennuyeux de revenir dessus.
L'assemblée procède au vote.
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte la grille tarifaire ci-dessus à partir de la rentrée de septembre 2018 (POUR 12- ABSTENTIONS 3 : JR DECLÉ, M ROUSSEAU, F PETIT)

3) Renouvellement de contrats

Monsieur le Maire rappelle le poste d'agent d'entretien et de restauration scolaire 22h/sem créé en octobre 2017 suite à l'impossibilité de renouveler les contrats aidés. Suite à l'ouverture de l'accueil du mercredi après-midi et afin d'assurer ce nouveau service, il propose d'augmenter la quotité de travail hebdomadaire de 3 heures du poste. Il rappelle les différents postes contractuels renouvelés : Direction ALSH 27h/sem - Agent d'entretien et de restauration scolaire 22h/sem- Agent de restauration scolaire 10h/sem - deux contrats aidés (PEC) 20h et 26h.

Monsieur DECLÉ « a eu vent » que des agents titulaires ne sont pas à 35h/semaine mais font des heures supplémentaires qui ne seront pas prises en compte dans le calcul de leur future retraite. Il se demande si l'on ne pourrait pas augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de ces personnes.

Le Maire rappelle que les horaires de travail de ces agents sont calculés sur 36 semaines d'école à 35h et qu'il y a donc de nombreuses semaines de vacances durant lesquelles l'activité est réduite. Le temps réel moyen sur l'année est par conséquent inférieur à 35h/sem.

Monsieur PETIT demande donc pourquoi ne pas passer plutôt le contrat titulaire en question à 35h au lieu de 32h actuellement plutôt que celui de 22h à passer à 25h. Monsieur le Maire rappelle que les compétences et diplômes requis ne sont pas les mêmes car il s'agit là de 2 postes bien distincts.

Madame ROUSSEAU ne comprend pas qu'un agent titulaire ne puisse pas passer à 35 heures pour avoir une retraite plus conséquente. Monsieur le Maire explique que le diplôme nécessaire au poste à augmenter en nombre d'heure est différent.

Madame BRIOIS rappelle qu'une proposition d'activité ne nécessitant pas de diplôme avait été proposée à l'agent concerné par le Maire mais refusée par ce dernier. La démarche de proposition avait donc déjà été bien faite.

Monsieur LEPOETRE souligne que le chantier de la cantine va commencer et que l'activité y sera plus développée et pourrait l'amener à proposer d'autres choses.

L'assemblée procède au vote.
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte d'augmenter la quotité horaire du poste de travail ci-dessus de 3 heures par semaine. Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

(POUR 12- ABSTENTIONS 2 :JR DECLE, F PETIT - CONTRE 1: M ROUSSEAU)

4) AMIENS METROPOLE : versement d'un fonds de concours pour l'aménagement d'une chicane

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de sécuriser l'entrée sud du village (vers Estrées) par un aménagement réducteur de vitesse de type chicane éclose. Il précise que l'accord du Département et de la Métropole est obligatoire.

Monsieur SARA pense que l'installation d'un terre-plein central tel celui venant de Saint-Fuscien ne permettra pas de réduire de façon conséquente la vitesse excessive de certains conducteurs (le radar pédagogique en apportant la preuve).

Monsieur LEPOETRE répond que ce ne sont pas les chauffeurs ayant une attitude à la limite du criminel qui sont ciblés mais ceux qui roulent normalement et qui ralentiront avec une entrée de village plus visible.

Monsieur SARA constate que le passage surélevé devant la mairie est plus incitatif et réduit considérablement la vitesse.

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée du coût estimatif des travaux qui seront sous réalisés par AMIENS METROPOLE : 60 000€ TTC avec un fonds de concours de 30% du HT à la charge de la Commune soit 15 000 Euros.

L'assemblée procède au vote.

Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser l'opération et charge Monsieur le Maire de signer la convention financière entre la commune et AMIENS METROPOLE.

5) Certificats d'économie d'énergie : convention

Monsieur le Maire propose d'adhérer à un groupement (CERTINERGY) proposé par le Département pour récupérer auprès de la CEE des certificats d'économies d'énergie valorisants. Cela permettrait à la commune de recevoir des primes éventuelles.

Madame ROUSSEAU demande si ce dispositif va permettre de faire des économies d'énergie. Monsieur LEPOETRE répond que ce sont les économies réalisées qui permettront de toucher des primes.

Madame PAPILLON interroge Monsieur le Maire sur le coût de l'adhésion et souhaite savoir si d'autres communes ont adhéré à ce groupement. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun frais et qu'il n'a pas connaissance d'adhésions d'autres communes et qu'il n'y a

pas de risque car la convention est renouvelable par tacite reconduction et peut être résiliée à la date anniversaire.

Madame BRIOIS demande si cette convention est obligatoire. Monsieur LEPOETRE explique que les démarches pour la demande de ces primes pour économies d'énergie sont fastidieuses.

Madame ROUSSEAU souhaite savoir si des dossiers sont déjà susceptibles d'en faire partie. Monsieur LEPOETRE cite les travaux d'isolation de la crèche, le chauffage de l'école et peut-être la cantine en cours de construction.

L'assemblée procède au vote.

Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société CERTINERGY et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

6) Informations/questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la classe provisoire qui a été attribuée l'an passé pour un an devient une ouverture définitive.

Madame BRIOIS précise qu'elle est encore en mode provisoire pour une nouvelle année avant d'être définitivement acquise lors du premier mouvement.

Monsieur SARA rappelle les festivités en cours et à venir :

- la fête du village se termine ce soir avec des activités attractives le samedi soir (apéro en chansons, DJ, feu de la St Jean et repas) qui ont attiré du monde. Il souligne que le dimanche est plus triste notamment avant 11h, heure de l'apéro-concert avec Amadeus qui draine du monde. Après 14h, force est de constater que les activités ne redémarrent pas.

Monsieur SARA pense qu'il faut réfléchir à la façon d'attirer les Samois le dimanche après-midi et attend les idées. Madame PAPILLON suggère, suite à une proposition, d'organiser un pique-nique après l'apéro-concert afin que les spectateurs restent sur place.

Monsieur PETIT demande s'il n'est pas possible d'organiser quelque chose avec l'école comme par exemple, grouper fête du village et de l'école.

- week-end des 16 et 17/06 : un festival de théâtre a été organisé à la salle Espérance. Les spectacles étaient de qualité mais peu de Samois parmi les spectateurs.
- Vendredi 28 juin : conférence à la salle Espérance sur l'utilisation de l'eau au jardin.

- Samedi 30/06 : fête de l'école et rallye Sains puissance 4 entre les communes qui portent le nom Sains.
- Monsieur le Maire signale qu'une canalisation d'eau trop réduite est à remplacer sur la commune (vers le cimetière) depuis 1999 et que les travaux deviennent urgents. Il explique qu'ils sont de la compétence de la commune qui devra prendre en charge 100% du coût évalué à 90 000 E.

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que la subvention pour la cantine venant du Département et arbitrée par AMIENS METROPOLE est revue à la baisse. Il espère toutefois pouvoir effectuer une autre demande auprès de la Région.

Monsieur DECLE signale un problème de stationnement dans la rue des Haies du Tour de Ville et demande s'il n'est pas possible de faire installer des bateaux pour que les voitures se garent sur les trottoirs gazonnés.

Monsieur LEPOETRE répond que le stationnement est obligatoire sur la route sur les emplacements prévus à cet effet et ne gêne pas le passage des tracteurs. La seule période de risque est la moisson quand de gros engins doivent circuler. Il signale aussi que les agriculteurs prennent alors leurs voitures pour faire le tour afin de contrôler qu'ils puissent passer avec leurs engins agricoles plus gros.

Monsieur DECLE demande si une date a été fixée lors de la réunion avec les agriculteurs pour la réfection des chemins. Monsieur LECLERCQ précise qu'il a été convenu qu'ils prendraient une journée pour aller chercher des cailloux et qu'il attend un devis.

Monsieur DECLE demande des nouvelles du vestiaire du foot. Monsieur LEPOETRE précise qu'il doit recontacter les services métropolitains concernés pour faire le point.

Monsieur LECLERCQ signale enfin que les travaux de construction de l'atelier municipal ont commencé.

Fin de séance à 20h15